

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_221129_14

L'an deux mille-vingt deux, le vingt neuf novembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine Bousquet, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	24
exprimés	22
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Izia GOURMELON, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Françoise CAUVY, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

OBJET :	Admission en non-valeur des titres relatifs aux créances détaillées par le Trésorier et reprise partielle de la provision
----------------	--

VU la liste des créances fournie par le Trésorier à la Mairie de Lodève, qui ne peuvent plus faire l'objet de poursuites en recouvrement, représentant vingt et un mille sept cent neuf euros vingt sept centimes (21 709,27 €) pour les années 2007 à 2018,

CONSIDÉRANT qu'en ces circonstances, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces titres correspondants,

CONSIDÉRANT que la liste détaillant ces créances, afin d'être annexée à la présente délibération, a été anonymisée conformément à la réglementation sur le respect des données personnelles,

CONSIDÉRANT qu'il a été constitué en 2009 une provision pour restes à recouvrer et qu'il reste de disponible à ce jour quatre vingt dix neuf cinq cent cinquante neuf euros (99 559 €),

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : SE PRONONCE sur l'admission en non-valeur des titres relatifs aux créances détaillées par le Trésorier dans la liste anonymisée annexée à la présente délibération, pour un montant total de vingt et un mille sept cent neuf euros vingt sept centimes (21 709,27 €),

- **ARTICLE 2 : SE PRONONCE** sur le reprise partielle de la provision constituée en 2009 pour restes à recouvrer pour un montant vingt et un mille sept cent neuf euros vingt sept centimes (21 709,27 €),

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 65, article 6541 et que la recette correspondant à la reprise de provision sera inscrite au budget principal, chapitre 78, article 7866,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Montpellier. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE MONTPELLIER" and "HERAULT". Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Gaëlle Leveque".

EDITION HELIOS
 Présentation en noir valeurs
 etrées à la date du 08/09/2022
 Rédigé par SGC COEUR D'HERAULT
 2022 LOBEVIE

Exercice 2022
 Bilan au 31/12/2021
 47 items présentés pour un total de 21706,77

Nature	Montant	Exercice	Préférence de la pièce	Impression	Montant net et reconstruit
Brevé	2007	T-2007000000005	5888--	286,01	Contradiction intellectuelle d'actes
Brevé	2007	T-58	6415-029	663,35	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2013	T-405	7067-231-	42	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2013	T-405	5888--	18,92	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2014	T-667	7067-251-	17,75	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2013	T-1104/69861/2	--	101,68	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2018	T-2172601106257	5888--	71,75	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2013	T-407	70631-413-	19,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2014	T-673	7067-251-	24,85	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2013	T-668	70411-025-	35	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2017	T-376	704--	0,92	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2014	T-109301882130	704--	16690	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2016	T-329	704--		Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2012	T-512	7337-113-	176	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2018	T-217260880331	5888--	71,75	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2018	T-327	70632-422-	91	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2014	T-207	7336-31-	5,8	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2009	T-2009000000115	5888--	1481	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2013	T-305	70632-422-	82	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2012	T-201	70632-422-	42,33	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-300	7337-112-	176	Combinaison intellectuelle d'actes
Brevé	2010	T-303	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-304	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-305	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-306	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-307	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-308	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-309	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-310	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-311	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-312	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-313	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-314	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-315	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-316	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-317	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-318	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-319	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-320	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-321	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-322	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-323	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-324	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-325	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-326	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-327	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-328	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-329	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-330	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-331	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-332	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-333	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-334	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-335	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-336	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-337	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-338	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-339	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-340	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-341	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-342	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-343	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-344	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite
Brevé	2010	T-345	70632-422-	91,4	RAR inférieurs scellés pour suite

Montant net et reconstruit

Cas particuliers

Pierre HOUVENAGHEL
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques
 SGC COEUR D'HERAULT

